

**PROTEGER LES ARBRES  
 SUR L'ESPACE PUBLIC  
 ET PRIVE**

LÉGISLATION ET RÉGLEMENTATION

COMBS LA VILLE (77)



P. HERY



Protection des arbres dans le PLU

Le 12 juillet 2023 le parlement européen a adopté la loi sur la restauration de la nature. Le règlement stipule à l'article 6 concernant la Restauration des écosystèmes urbains que :

1. Les États membres veillent à ce qu'il n'y ait pas de perte nette de couvert arboré urbain d'ici à 2030, dans l'ensemble des agglomérations et dans les villes et banlieues.
2. que les États membres assurent la présence d'un couvert arboré urbain d'au moins 10 % dans toutes les agglomérations et dans les villes et banlieues d'ici à 2050.

En effet, les arbres des villes apportent des services essentiels notamment pour lutter contre les effets du changement climatique. Cependant ces végétaux sont des organismes vivants fragiles qu'il est nécessaire de protéger dans leur intégralité sur le long terme. Les communes auront donc à planter mais également à mettre en œuvre une protection efficace du patrimoine arboré existant Cette ArboRencontre regroupera 15 spécialistes du sujet qui préciseront qu'elles sont les modalités réglementaires et pratiques permettant actuellement de protéger les arbres sur l'espace public et privé. La présentation des propositions d'amélioration de la législation « arbres hors forêts » conclura cette journée.

**LA COUPOLE - 107 RUE JEAN FRANCOIS MILLET - 77380 COMBS LA VILLE**

Gare de Combs la Ville Quincy - RER D à partir de Paris (Gare du Nord, Chatelet, Gare de Lyon). 1,7 km - 20 minutes à pied entre la gare de Combs la Ville et le lieu de conférence La Coupole - **Merci de ne pas garer votre véhicule sur le parking du magasin Lidl**

# PROGRAMME

- 8h30 Accueil des participants**
- 9h00 Ouverture de la journée**  
Guy GEOFFROY - Maire de Combs-la-Ville, Président des Eco-Maires, Président de l'Union des Maires de 77  
Thierry CERRI - Président du CAUE 77, Conseiller Départemental 77, Maire de Coupvray
- 9h15 La politique de l'arbre à Combs-la-Ville (plan de Gestion, déclaration des droits de l'arbre, révision du PLU, barème de l'arbre, ...)**  
Guy GEOFFROY - Maire de Combs-la-Ville  
Mélanie CHEYSSOU - Responsable Service Développement Durable - Mairie de Combs-la-Ville
- 10h00 Comment protéger les arbres dans les Plan Locaux d'Urbanisme ?  
L'utilisation efficace des articles L151-19 et L151-23 du code de l'urbanisme**  
Isabelle RIVIERE - Architecte Urbaniste au CAUE 77
- 11h00 Propriétés privées. Dans quel cas les arbres implantés à moins de 2 m de la limite de propriété peuvent être conservés ? Articles 671 et 672 du code civil**  
Augustin BONNARDOT - Forestier Arboriste au CAUE 77
- 11h45 Propriétés privées. Dans quel cas est-il possible de conserver les branches dépassant vers une propriété voisine ? La jurisprudence de l'article 673 du code civil**  
Ophélie TOUZE - Juriste doctorante en droit du patrimoine au CAUE 77
- 12h30 Cocktail déjeunatoire**
- 14h00 Cohabitation racines et réseaux (1) Point sur le cadre juridique national, Pistes d'action locales.**  
Claire COURTANT - Chargée d'étude RESEAUX Plante & Cité  
Pauline LAÏLLE - Chargée de mission Economie & Management Plante & Cité
- 14h30 Cohabitation racines et réseaux (2) Traiter le problème à la racine : Retours d'expérience**  
Table ronde animée par François FREYTET - Responsable du service arbres et canopée de la ville de Nantes et de Nantes Métropole
- **Le protocole « Cohabitation des Arbres et des Réseaux » (CARE)**  
Céline PEREZ - Chargée de mission Nature en ville - Ville de Mulhouse.  
Jean-Antoine BEAL - Direction technique et industrielle de Gaz Réseau Distribution France GRDF
  - **Suivi des chantiers à risques : Déclaration de travaux à proximité de réseaux (DT-DICT), demande d'ouvertures de tranchées**  
Jean-Pierre LORHO - Gestionnaire du patrimoine arboré de la ville de Rennes
  - **Bonnes pratiques d'intervention : Guide de préservation des arbres lors des travaux.**  
Pierre HERY - Mission expertise végétale Orléans Métropole
- 15h45 Protéger les arbres avec « L'Obligation Réelle Environnementale »  
La protection des arbres lors des ventes et héritages**  
Benoit HARTENSTEIN - Notaire à Metzervisse (57)
- 16h30 La « Déclaration des droits de l'arbre » et la reconnaissance du Label ARBRES par le Ministère de la transition écologique**  
Georges FETERMAN - Président de ARBRES
- 17h00 Les propositions d'amélioration de la législation « Arbres hors forêt »**  
Grégoire DUTERTRE - Directrice du CAUE 77 et Augustin BONNARDOT - Forestier Arboriste au CAUE 77
- 17h30 Fin des conférences**



G. Geoffroy



T. Cerri



M. Cheyssou



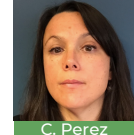
C. Courtant



P. Laille



F. Freytet



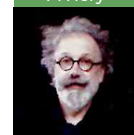
C. Perez



J-A Béal



P. Hery



B. Hartenstein



G. Feterman



G. Dutertre

O. Touzé

A. Bonnardot

I. Rivière

Retrouvez les informations concernant les arborentretiens précédentes et préparez votre déplacement (covoiturage) en consultant le site [www.arbrecaue77.fr](http://www.arbrecaue77.fr). Inscrivez-vous à la newsletter pour être tenu informé des futures manifestations et publications.

## INSCRIPTION ET PAIEMENT EN LIGNE OBLIGATOIRES

Pour les collectivités territoriales **BON DE COMMANDE OBLIGATOIRE**  
(numéros de SIRET et engagement) avec une inscription par mail : [accueil@caue77.fr](mailto:accueil@caue77.fr)

**TARIF - Journée : 20 euros - Cocktail déjeunatoire : 20 euros**

10 euros pour les étudiants et demandeurs d'emploi (sur justificatif)